



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

OBJET : Prise d'acte du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable 2025 de Grenoble Alpes Métropole

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, Mme AM. RONIN, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. P. SAPPEY (pouvoir donné à M. P. ROUSSET), M. M. CAUDRILLIER (pouvoir donné à M. Y. PASDRMADJIAN), M. S. MOREL (pouvoir donné à Mme MN. STRECKER), M. M. PICARD BELLAY (pouvoir donné à Mme S. ALPHONSE), M. R. OLIVIERI (pouvoir donné à M. SCHIESS).

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 74/2026

Nomenclature : 5.7.9

Domaine : Direction Technique Aménagement Environnement

Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL

Le Rapporteur EXPOSE au Conseil Municipal

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable 2025 de Grenoble Alpes Métropole disponible sur le site internet, lien suivant : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/272-missions.htm>

CONSIDERANT que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Le Rapporteur PROPOSE de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable 2025 de Grenoble Alpes-Métropole.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

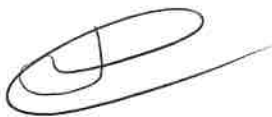
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable 2025 de Grenoble Alpes Métropole.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Prise d'acte à l'unanimité (29 POUR)

La secrétaire de séance,

Martine BRUN



Le Maire,

Christophe REVIL.



Date d'affichage: 28/09/2026
Date de retrait: 28/11/2026